



Coopération décentralisée et assainissement : une compétence collective à partager

Président de réunion

Jacques MARTIN, vice-président du SIAAP, maire de Nogent-sur-Marne

L'eau et l'assainissement sont des enjeux majeurs du 21^e siècle. Plus d'un milliard d'habitants manque d'eau potable et près de 3 milliards ne disposent pas de services d'assainissement adéquats. L'assainissement des eaux usées est vraiment une question de santé publique. Sans assainissement, aucun développement n'est possible.

Le Syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne est impliqué depuis le début de la loi OUDIN-SANTINI dans l'appui au renforcement des capacités des collectivités du Sud en matière de maîtrise d'ouvrage de ses services d'eau et d'assainissement. Sur la période 2012-2013, nous menons 26 projets de coopération sur tous les continents, favorisant les conditions sanitaires d'environ 2,5 millions de personnes. Nous nous adaptons systématiquement aux méthodes et savoir-faire locaux, nous élaborons les solutions avec les locaux. Outre l'aide financière, nous intervenons à la fois sur la gouvernance et sur l'aspect technique avec le renforcement des capacités administratives par exemple. Nous intégrons à nos interventions la formation des personnes qui sont appelées à gérer les sites, les installations. Notre engagement repose sur 4 grands principes : être à l'écoute des populations pour apporter une réponse efficace et pérenne à des besoins précis, cibler les actions en fonction des compétences existantes, donner la priorité aux échanges d'expériences et aux transferts de compétences, favoriser l'implication de la population à des autorités locales dans les projets entrepris.

En matière de maîtrise d'ouvrage, il faut que nous ayons des partenariats d'égal à égal, que ceux avec qui nous travaillons aient leurs responsabilités, que le coopérateur décentralisé fasse les démarches pour faciliter les choses vis-à-vis des gouvernements, des régions, des provinces. Il faut faire en sorte que ces projets s'intègrent dans une approche plus générale de développement durable pour que nous soyons au service d'un projet plus important. Nous sommes passionnés, nous considérons que c'est notre devoir, du fait de notre expérience, de nos activités, que de partager notre savoir-faire avec les autres partenaires.

Intervenants

Marin Casimir ILBOUDO, maire de Ouagadougou

Au Burkina Faso, l'Office national de l'eau et de l'assainissement est l'institution leader dans la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'eau et d'assainissement. Pour les collectivités qui arrivent à entreprendre des opérations concrètes sur le terrain soit sur des initiatives personnelles ou en appui avec la coopération décentralisée avec des villes du Nord, l'Office national de l'eau et de l'assainissement (ONEA) est appelé pour accompagner la gestion notamment à travers des contrats d'affermage avec les collectivités pour la gestion des ouvrages et la gestion des services de l'eau.

Concernant les collectivités qui ne sont pas dans la sphère d'intervention de l'ONEA, des réalisations sont faites à travers des actions d'assainissement individuel ou collectif. Elles gèrent alors les ouvrages dans le cadre d'un accompagnement avec les associations ou les comités de gestion des points d'eau ou d'assainissement. Des concertations intégrant les bénéficiaires sont menées tout au long du processus afin de désigner les responsables soit à travers les comités de gestion, soit à travers les associations.

Je suis convaincu que la commune est le lieu pertinent pour les interventions en matière d'eau et d'assainissement parce que nous sommes à proximité des bénéficiaires et avec eux, nous sommes donc plus en mesure d'apprécier la justesse ou la qualité des interventions. Nous sommes aussi les plus à même d'apprécier avec les populations quel mode de gestion serait intéressant pour eux. Or, tant que les compétences seront transférées sans les ressources, les communes ne pourront pas assurer la mise en œuvre de cette compétence. Nous avons certes la contribution des collectivités du Nord mais celle-ci ne doit être qu'un appui et ne doit pas se substituer aux responsabilités que l'Etat a de transférer les ressources nécessaires aux collectivités.

Ousmane HANE, responsable des opérations du PEPAM, Sénégal

L'assainissement solide concernant les déchets est une compétence qui relève du Ministère de l'Environnement. Pour le secteur urbain, l'Office national d'assainissement, établissement public de l'Etat du Sénégal, intervient dans l'assainissement des périmètres d'eau potable. En milieu rural, il n'y a pas d'office, il n'y a pas de société pour la gestion des services d'assainissement mais il y a une série d'opérations relevant de la stratégie nationale d'assainissement mise en œuvre par la Direction de l'Assainissement du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement.

Au-dessus de ces structures, au niveau institutionnel, nous avons l'unité de coordination du PEPAM qui est un programme de l'Etat du Sénégal mis en place en 2005 dans le cadre de l'atteinte des OMD. Cette cellule assure la planification, le suivi-évaluation des projets eau potable et assainissement dans le cadre de l'atteinte des OMD, elle pourrait servir de structure pilote, leader dans le secteur de l'assainissement.

La compétence assainissement n'est pas encore transférée, les collectivités locales ne sont pas impliquées dans la gestion du service d'assainissement au Sénégal.

Des risques pèsent sur l'atteinte des OMD en 2015. En milieu urbain, la croissance démographique ne s'est pas accompagnée d'une évolution dans les investissements pour les infrastructures. En milieu rural, des mécanismes mis en place vont permettre de booster le financement public pour aider les collectivités locales et essayer d'atteindre le niveau d'engagement des 0,5% du PIB. Mais il y a encore beaucoup d'efforts à faire, notamment dans la mise en place d'investissements durables pour un assainissement correct, c'est-à-dire avoisinant 60-70% de la population. Nous pensons que c'est un objectif qui pourrait être atteint dans les années 2020.

Jean RANAIVONIRINA, maire d'Ambohibary, Madagascar

La stratégie de financement des services d'eau et d'assainissement par le gouvernement malgache est difficile à comprendre, y compris par nous acteurs locaux. La preuve en est que même le cadre juridique principal de la réforme parle peu de financement de l'assainissement dans les dispositions relatives aux financements. On parle plus des ressources en eau mais on parle peu de l'assainissement.

Pour nous, acteurs locaux, la difficulté réside dans les différentes dimensions conceptuelles du mot assainissement puisque quand on parle de l'assainissement collectif, les acteurs locaux pensent plutôt aux réseaux d'eaux usées ou aux réseaux d'eaux pluviales alors que les sources de financement qui sont disponibles parlent plutôt de l'accès à des blocs sanitaires collectifs et à des latrines. La nouvelle stratégie de financement ne va a priori rien changer, le fonds va plutôt appuyer l'accès aux latrines. Le cadre juridique laisse cependant une ouverture sur par exemple la possibilité d'instaurer des taxes ou redevances sur l'eau qu'on pourrait ensuite utiliser sur le volet assainissement. Mais n'ayant pas encore suffisamment de systèmes d'assainissement, nous n'avons pas encore osé appliquer ces taxes.

La politique de décentralisation malgache est associée à la déconcentration donc le ministère en charge de l'eau et de l'assainissement commence à déconcentrer ses équipes et ses services techniques pour servir d'appui aux communes. Le transfert de ces compétences aux communes nous semble la meilleure option possible. L'instabilité politique, voire institutionnelle à Madagascar va certainement avoir des impacts négatifs sur l'atteinte des OMD. Mais l'engagement, surtout au niveau local, est fort pour les atteindre même s'il y a des facteurs qu'on ne peut pas maîtriser au niveau local.

Célestine KETCHA COURTES, maire de Bangangté, Cameroun

A Bangangté en 2007, 85% des habitants manquaient d'eau et 90% avaient des problèmes d'assainissement. A la faveur d'une action de solidarité internationale de la Fondation Veolia, qui avait procédé à une adduction d'eau potable dans un de mes groupements, mon conseil

municipal et moi-même avons décidé de nous battre pour que l'eau potable et l'assainissement soient accessibles aux populations. Nous nous sommes alors rapprochés de la Fondation Veolia et très rapidement avec l'AIMF, le SIAP, l'Agence Eau Seine Normandie, nous avons mis sur pieds le projet de maîtrise d'ouvrage en eau potable et assainissement pour la commune de Bangangté.

Sur le volet eau, il a été question d'adduction en eau potable qui passait par la réhabilitation du réseau qui tombait en panne très souvent. S'il n'y a pas de transfert de compétences, s'il n'y a pas de maîtrise d'ouvrage, ces infrastructures s'arrêtent du jour au lendemain faute de prise en charge par les autorités locales. L'avantage de ce projet, c'est la mise en place d'un service public de l'eau. Dans chacun des groupements, nous avons mis en place un comité des usagers distinct de l'exploitant et ce comité est garant du bon fonctionnement du réseau. Surtout, les populations ont compris qu'il y a un prix à payer, qui n'est pas le prix de l'eau, mais qui est celui du service, du transport, et de la pérennité de l'accès.

Sur le volet assainissement, nous avons mis en place dans les établissements scolaires, dans les marchés, lieux où nous avons une forte concentration de population, des latrines écologiques ainsi que des services de gestion. Dans les écoles, nous avons associé la jeunesse en mettant en place des comités d'éducation à l'environnement (élèves, parents d'élèves, enseignants) qui s'occupent de la gestion de ces latrines. Ces latrines produisent de l'urée et ce sont les jeunes qui s'occupent de l'utiliser pour les champs.

Nous avons avec ce projet la méthodologie, le transfert de compétences grâce à la venue régulière de volontaires de la Fondation Veolia, du SIAP. Cela permet aux agents du service technique de la commune de Bangangté aujourd'hui d'avoir une maîtrise en matière de gestion de l'eau et de l'assainissement et de suivi, d'accompagnement des membres des organisations que nous avons mis en œuvre sur place dans différents groupements. Ainsi, les actions de coopération des collectivités françaises à l'international n'ont de sens que si ces actions de solidarité répondent à un besoin et aboutissent aux transferts des compétences à la maîtrise d'ouvrage pour les communes bénéficiaires.

Boubacar BAH, maire de la commune 5 de Bamako et président de l'Association des Municipalités du Mali

Ma commune est la commune 5 du district de Bamako, avec 500000 habitants. Avec mon équipe municipale, nous avons fait le choix d'élaborer un plan d'assainissement parce que nous avons estimé que la première priorité, c'était la salubrité. Nous avons fait un plan triennal avec l'appui du service néerlandais de coopération, la SNV, une ONG malienne Agir.

Nous avons une cellule technique au niveau du district de Bamako qui a vocation à appuyer les 6 communes du district de Bamako. Cette cellule est constituée d'ingénieurs. Dans la conduite de la maîtrise d'ouvrage, elle est au centre des appuis extérieurs. Cela nous a permis d'abord d'élaborer le plan et c'est à partir de ce plan triennal d'assainissement que nous avons accueilli en termes de coopération décentralisée d'abord l'agglomération d'Evry et son centre,

ensuite le conseil général du Val-de-Marne à travers une fondation Sahel 94, et la ville de Maxéville. Toutes ces coopérations, nous les abritons dans nos bureaux pour essayer de mutualiser l'ensemble des compétences. Ces compétences s'appuient également sur les services régionaux qui ont dévolution de ces activités d'assainissement, notamment le service régional de lutte contre les pollutions et les nuisances et notre propre service d'appui qui est un service déconcentré de l'Etat. Des comités de développement placés dans chaque quartier de la commune permettent l'animation des populations afin qu'elles s'approprient la question et qu'elles définissent leurs besoins. Et la priorité était bien sûr l'assainissement.

En termes de maîtrise d'ouvrage, c'est un ensemble d'acteurs qui travaillent ensemble, en synergie, en essayant de développer les compétences locales tout en mobilisant les compétences extérieures. Les populations y sont associées à travers les comités de développement des quartiers et les conseillers de quartier sont formés avec l'appui de l'agglomération d'Ivry. La crédibilité de ce projet nous a permis d'entrer en contact avec l'AFD où nous avons pu élaborer un programme beaucoup plus important d'une somme de 10 millions d'euros. Mais la coopération a été stoppée par le coup d'Etat au Mali, et la somme n'a donc pu être débloquée.

Eva NEUKUM, Toulouse Métropole, responsable du pôle international

Depuis quelques années, la ville de Toulouse et la communauté urbaine Toulouse Métropole ont connu une montée en puissance des actions dans le domaine de la coopération décentralisée eau et assainissement.

En 2011, Toulouse Métropole et l'Agence de l'eau Adour Garonne, notre partenaire principal dans ce domaine-là, ont décidé de signer un accord-cadre ciblant plusieurs zones prioritaires de coopération. A Saint-Louis au Sénégal, l'accord-cadre, signé en 2011, définit la totalité des actions de coopération et un volet spécifique dédié aux actions eau et assainissement. Dans cette ville, l'agence de développement communal est un peu le bras armé municipal en charge du développement général qui intervient dans la coordination des travaux sur l'assainissement avec les institutions étatiques. Elle gère la maîtrise d'ouvrage avec l'appui d'un expert de l'Agence de l'eau Adour Garonne qui se rend sur place, qui apporte éventuellement un appui en termes de savoir-faire, de planification, de coordination des travaux mais la maîtrise d'ouvrage est du ressort de la ville de Saint-Louis.

Ont été définis ensemble un projet sur 3 ans à Saint-Louis, d'un budget global de 670000 euros dont un apport financier de notre partenaire de l'Agence de l'Eau Adour Garonne de 330000 euros. Ce projet cible deux opérations pilotes, deux quartiers phares de la ville où dans un de ces deux quartiers, le réseau de collecte n'est pas encore suffisamment étendu et dans l'autre, il faut créer un réseau de raccordement du quartier à une station de relevage située dans le quartier contigu. Le planning de déroulement des travaux a été défini et nous pensons commencer les travaux en septembre 2013 et les terminer en mars 2014.

Pour Ramallah, nous avons un partenaire, l'Association de coopération pour le développement de Toulouse, qui intervient dans une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage et de conduite de projets sur place. Donc là aussi, en fonction des coopérations, Toulouse et Toulouse Métropole ciblent un fonctionnement au regard des savoir-faire locaux et des besoins précis des villes avec lesquelles nous coopérons.

Denis SCHULTZ, directeur de l'IRCOD Alsace, maire de Sand

La région Alsace, les deux conseils généraux et les collectivités alsaciennes ainsi que des institutions de développement et d'autres acteurs ont fait le choix de travailler tous ensemble dans le cadre d'un institut, l'IRCOD, afin de mutualiser nos compétences mais aussi nos financements. Ça nous permet de nous placer très facilement sur un appel d'offre européen.

Au Cameroun, un syndicat a été créé à travers l'action d'appui à la maîtrise d'ouvrage que nous avons apporté aux communes rurales qui se sont regroupées. Nous avons démarré avec un projet eau mais nous nous sommes aperçus qu'une commune toute seule n'y arriverait pas. Nous avons donc mobilisé le syndicat des eaux du département du Bas-Rhin qui a apporté son expertise en matière de gouvernance, en matière institutionnelle, en matière technique mais aussi en matière financière, administrative, etc. Nous avons été assez précurseurs au puisque ce sont les premiers syndicats qui existent aujourd'hui au Cameroun. Je crois qu'en coopération décentralisée, on peut justement se permettre d'innover, de chercher à développer de nouvelles approches ensemble avec nos partenaires pour justement faire avancer un peu la décentralisation.

A Madagascar, à Mahajanga, 3^e ville du pays au Nord-Ouest de Madagascar, nous sommes présents depuis plusieurs années avec la ville de Mulhouse et le conseil général du Bas-Rhin, également avec le soutien financier de la région Alsace et de l'Etat français pour essayer d'accompagner la ville dans la maîtrise d'ouvrage global de ces activités. Nous interpellons aussi sur la gestion d'un vallon d'environ 10000 habitants vivant dans une situation sanitaire et d'hygiène publique absolument désastreuse. C'est un vallon régulièrement inondé, il n'y a pas d'eau potable, donc on a monté sur des financements européens également un programme qui vient de démarrer en janvier 2013 et qui vise à créer une véritable chaîne d'assainissement, de la création de latrines étanches jusqu'à la réutilisation finale en compost que nous essayons de mettre en place avec la ville et tous les acteurs partenaires du projet.

L'IRCOD dans ce cadre-là est le lien qui se crée pour que demain, la collectivité assure réellement sa maîtrise d'ouvrage sur l'organisation d'un service et sur l'ensemble de la ville.

Deux idées clefs :

- ➔ Positionner les collectivités territoriales comme les responsables de la gestion et de l'exploitation des services d'assainissement ;

- ➔ Assurer un plaidoyer commun pour un développement durable, juste et équitable qui donne plus responsabilité aux collectivités et que le transfert des compétences soit accompagné de celui des ressources.